

Réunion ANS clubs du 04 mai 2021

- Visioconférence -

Sont présents (21 participants) :

- Daniel ALLANO
- Maryvonne AVELOT
- Christophe BRETON
- Patrice DELATRE
- Delphine GAUDRY
- Béatrice GUÉRIN
- François MOSKWA
- René MOUSSEL
- Olivier MÜLLER
- Nicolas SIMON

Sont invités (clubs) :

- Arnaud CHIVOT *MSA Triathlon*
- Richard DELIMBEUF *HAC Triathlon*
- Serge FAURE *Les Rainettes du Pays d'Auge*
- Charlotte GAUCHET *Les Piranhas*
- Cédric GUIBET *Les Lions Triathlon*
- Franck LARSONNEUR *Coutances Triathlon*
- Stéphane LEVALLOIS *USCCaen Triathlon*
- Mathieu MARCHAIS *Caen Triathlon*
- Philippe PRIGENT *HAC Triathlon*

Salariées présentes :

- Diane NIVON, Agent de développement
- Eva OZEEL, Conseillère Technique de Ligue

Ordre du jour :

Informations détaillées sur les dossiers ANS

Début de la réunion à 19h05.

Introduction

Aujourd'hui, l'ANS en France représente **170 millions d'euros** à partager entre toutes les disciplines sportives et divisés en deux enveloppes distinctes.

- Les Projets Sportifs Territoriaux (PST), pilotés par le DRAJES et le SDJES, représentent une enveloppe de **81 millions d'euros** et concernent les dispositifs :
 - Emploi et apprentissage
 - Le fond territorial de solidarité
 - La prévention des noyades et le développement de l'aisance aquatique
 - L'accompagnement des projets sportifs territoriaux
- Les Projets Sportifs Fédéraux (PSF), pilotés par les Fédérations, représentent une enveloppe de **89 millions d'euros**. À savoir que la note de cadrage FFTri a été diffusée sous forme de diaporama.



Informations détaillées sur les dossiers ANS

Pour la saison 2021, l'enveloppe PSF de la FFTri représente **620 000 €** et l'enveloppe PST de la Normandie représente également **620 000 €** dont **13 000 €** sont à partager par les clubs normands de triathlon. L'enveloppe minimum par club et par action est de **1500 €** (à l'exception du plan de relance qui représente **1000 €** par action).

A) PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Actions éligibles pour les clubs

Thématique ANS	Actions	Critères d'évaluation des actions
Développer la pratique	Création d'une école labellisée	Labellisation de l'école
	Organisation de stages Savoir Rouler A Vélo (achats cumulés plafonnés à 1000€) et notamment en QPV et ZRR (cf http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo)	Type et quantité de matériel acheté Nombre de stages organisés Nombre d'enfants formés Nombre d'enfants formés issus de QPV et ZRR Nombre de diplômes validés
	Organisation d'une action de découverte des disciplines enchainées pour les personnes en situation de handicap, et notamment en QPV et ZRR	Nombre d'actions réalisées Nombre de QPV et ZRR touchés Nombre de personnes concernées Référencement sur handiguide https://www.handiguide.sports.gouv.fr/
	Organisation d'une action de découverte des disciplines enchainées à destination des femmes et des jeunes filles, et notamment en QPV et ZRR	Nombre d'actions réalisées Nombre de QPV et ZRR touchés Nombre de personnes concernées
	Proposition de créneaux "famille", et notamment en QPV et ZRR	Nombre de créneaux « famille » / semaine Nombre de familles concernées Ratio hommes / femmes

Actions éligibles pour les clubs

Thématique ANS	Actions	Critères d'évaluation des actions
Promouvoir le sport santé	Organisation d'un programme spécifique santé / remise en forme / lutte contre la sédentarité, et notamment en QPV et ZRR : - à la reprise des activités sportives (post confinement) - à la rentrée de septembre	Nature du programme proposé Nombre de programmes proposés Nombre de personnes touchées Nombre de personnes touchées issues des QPV et ZRR
Thématique ANS	Actions	Critères d'évaluation des actions
Développer l'accès au sport de haut niveau (uniquement pour les structures territoriales du Projet de Performance Fédérale et uniquement pour les disciplines reconnues de haut niveau uniquement) 	Item PPF-optimisation de l'entraînement : Optimisation de l'entraînement (achat possible de matériels légers <500 € HT / unitaire)	Nature du matériel acheté Nombre de sportifs accompagnés Type de public destinataire ou utilisateur du matériel
	Item PPF- actions sportives :	Nombre de jeunes concernés Lieu et type de label
	Organisation de déplacement sur des épreuves nationales sur lesquels un ou plusieurs jeunes de la structure sont inscrits	
	Item PPF- actions sportives : Organisation d'un stage pour les jeunes qui se sont qualifiés aux championnats de France Jeunes de Triathlon et/ou Duathlon (année N ou N-1)	Nombre de jeunes concernés Durée du stage

Actions éligibles pour les clubs

<https://www.agencedusport.fr/Le-plan-de-relande-pour-le-sport>

Thématique ANS	Actions	Critères d'évaluation des actions
Plan France Relance 	Organisation d'actions spécifiques visant à la reprise de l'activité sportive, hors achat de matériel (tests coaching triathlon santé niveau 1, Savoir Rouler A Vélo, opérations de découverte des disciplines enchainées pour des non licenciés...)	Nombre d'actions réalisées Type d'actions réalisées Nombre et types de publics
	Mise en place de protocoles sanitaires (avec possibilité d'achat de matériel lié aux protocoles sanitaires / gel, masques, matériels...)	Type de matériel acheté Nombre de bénéficiaires
	Clubs en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement (à justifier, impossibilité de régler les factures indispensables à la survie du club)	Survie du club

La première condition d'attribution de cette aide par la ligue est donc la **labellisation école de triathlon** du club. À savoir que les clubs n'étant pas école de triathlon peuvent quand même faire une demande et la ligue étudiera ces-dernières (*par exemple, les clubs Triathlon Pays du Neubourg, ESMGO Triathlon, Pont Audemer Triathlon*). Ces clubs pourraient ainsi bénéficier d'une aide financière autre provenant du plan de relance de la ligue.

Il est important de préciser que l'année dernière, les comités départementaux avaient choisi d'abandonner leurs aides afin qu'elles soient redistribuées aux clubs ; mais cette année, ce n'est pas possible. Les CD devraient ainsi faire une demande.

Rappel 2020 : Trois clubs s'étaient positionnés pour une demande de subvention emploi ; et le club de *RisAdventure*, qui n'a pas d'école de triathlon, avait bénéficié d'une aide exceptionnelle de la ligue à hauteur de **1000 €**.

La saisie d'une action était indemnisée 1500 € et la saisie de deux actions 2500 €.

Pour 2021, l'enveloppe totale risque d'être moins élevée pour les clubs car les comités départementaux ne pourront pas redistribuer leurs parts.

✓ Eva propose aux clubs de les accompagner sur le SRAV

Plateforme : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

- Les clubs ne pourront déposer que **deux actions maximum** sur la plateforme.
- Il faut préciser, lors de la saisie, qu'il s'agit d'une « nouvelle action » et non d'un « renouvellement » ce qui permettra de remplir le compte-rendu des actions 2020 jusqu'au 30 septembre seulement.

Le délai maximum de saisie du PSF ainsi que du PST est le **dimanche 16 mai**.

B) PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

DÉCLINAISON DES APPELS À PROJETS EN NORMANDIE

Les associations peuvent émerger à un ou plusieurs appels à projets.

	Appels à projets	Dates de fin de saisie des dossiers	Items pour la saisie dans le compteasso
Ouvert à toutes les structures	Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique J'apprends à Nager Aisance aquatique	16 mai 2021	Code 184 Part territoriale – J'apprends à nager
	Aides à la professionnalisation Emploi – Création & Consolidation Emploi – 1 Jeune / 1 Solution Apprentissage	16 mai 2021	Code 184 (Emploi)
	Fonds de solidarité Aide au fonctionnement ou aide à la relance des associations sportives locales les plus en difficulté	16 mai 2021	Code 184 Fonds de solidarité
	Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport	16 mai 2021	Code 184 Part territoriale – Autres Lutte harcèlement et violences sexuelles
	Projets sportifs territoriaux Accompagnement et soutien de la vie associative Sport santé Ethique et citoyenneté	16 mai 2021	Code 184 Part territoriale - Autres
Uniquement les associations hors PSF			

Concernant le dispositif de l'emploi, peu d'associations sportives se placent sur ce secteur-là. À savoir que ce dispositif peut permettre à un club de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 12 000 € par an pendant trois ans. René précise que le triathlon faisant rarement cette demande exceptionnelle, nous serions « prioritaires » et les gestionnaires de dossiers seraient bienveillants.

Selon Daniel ALLANO, le montant de l'aide du dispositif « un jeune un emploi » s'élèverait à deux fois 10 000 €. L'inconvénient majeur étant que cette-dernière est limitée à l'embauche des 18-25 ans en décrochage scolaire dans les territoires défavorisés. Il y a également très peu de dossiers déposés à l'échelle régionale alors il conclut que les dossiers déposés ont de grandes chances d'être acceptés. De même, il est possible de faire une demande afin de pérenniser les emplois d'il y a trois ans ; cette demande concerne les clubs ayant des difficultés à maintenir leurs emplois.

René MOUSSEL souligne que la priorisation concerne l'embauche sur des CDI à temps plein (*par exemple, la demande d'embauche de Ludovic LEMARECHAL en qualité de CTL adjoint concerne ce dispositif*).

René insiste sur le dispositif qui touche au savoir nager et à l'aisance aquatique. Le Président conseille aux clubs d'insister sur ce volet car la plupart des jeunes n'ont pas pu passer leur savoir-nager en raison de la crise sanitaire. Il leur propose également l'idée d'organiser un stage pendant des vacances par exemple dans lequel chaque matin, ils feraient passer des tests de natation aux enfants. Non seulement les clubs auraient une enveloppe financière du PST pour organiser ça mais en plus, les collectivités subventionnent et encouragent ce dispositif.

- Philippe PRIGENT (*HAC Triathlon*) précise que cette idée suppose d'avoir des créneaux disponibles ainsi qu'un coach ou un maître-nageur ce qui, pour certains clubs, peut être contraignant.

René évoque qu'à Evreux, certaines collectivités sont prêtes à ouvrir des créneaux afin de rattraper ce retard (2h chaque matin par exemple). L'action étant très importante et les collectivités très intéressées. À priori ce ne serait pas nécessairement les maîtres-nageurs titulaires qui seraient prêts à cela. Cette action concerne donc plus les clubs disposant d'éducateurs MNS ou d'animateurs spécialisés dans le domaine aquatique.

Attention : il y a une éventualité pour que les sommes attribuées l'an passé à l'élaboration d'actions n'ayant pu avoir lieu doivent être remboursées. Le Président détaille alors qu'il a échangé avec la FFTri au sujet de ces potentielles demandes de remboursement et trouve ces derniers inexplicables en raison de la situation sanitaire.

- Eva souligne que, lors de la saisie, les bilans ne sont pas à envoyer au format PDF mais il faut entrer ces derniers dans le compte-asso et y inscrire chaque donnée.
- Maryvonne précise que, concernant le volet création emploi, c'est un projet sur trois ans mais avec un plan de financement demandé sur quatre années. Il faut donc faire attention à ce point.

- Eva signale qu'il ne faut pas créer plusieurs comptes-asso pour les clubs qui cherchent à entrer plusieurs actions. Il faut utiliser le même compte et c'est le code qui différenciera (qu'il s'agisse du PST ou du PSF).

Codes de connexion au compte-asso :

Code fédéral pour les clubs normands : **1613**

Code PST : **184**

- Philippe PRIGENT (*HAC Triathlon*) s'interroge sur l'aide de l'emploi car le club possède d'ores-et-déjà un « apprenti ». Il se demande si l'embauche en CDI de leur apprenti concernerait une création d'emploi (12 000 € par an) ou bien une pérennisation d'emploi (8 000 € par an). Maryvonne lui indique qu'il s'agirait d'une création d'emploi.
- Mathieu MARCHAIS (*Caen Triathlon*) évoque que plusieurs aides avaient été sollicitées par le club à l'embauche de Quentin BELLANGER comme par exemple le CNDP emploi. Ce dernier pourrait donc être concerné par le volet de pérennisation de l'emploi. À priori, Mathieu n'aurait pas reçu les communications de la ligue au sujet de l'ANS et craint de ne pas avoir assez de temps pour saisir tous ces dossiers. Il indique alors se concentrer en priorité sur le PST afin de « laisser sa part » de PSF aux autres clubs qui seraient plus dans le besoin.

Daniel ALLANO propose aux clubs qui disposent d'un projet de contacter leurs référents départementaux qui diront si le projet est conforme, les défendront et les aideront à constituer ces dossiers.

CONTACTS : vous orientez dans votre démarche

► **SI VOUS REPRÉSENTEZ UN CLUB OU UN COMITÉ DÉPARTEMENTAL :**

• **CALVADOS**

- Service départemental jeunesse, engagement, sport (SDJES 14) :

02 31 52 74 19 / christophe.lesage@ac-normandie.fr

02 31 52 74 29 / benjamin.leroy@ac-normandie.fr

- CDOS Calvados :

02 31 85 46 15 / cdos14@orange.fr

• **EURE**

- Service départemental jeunesse, engagement, sport (SDJES 27) :

07 75 26 61 88 / remi.bouillon@eure.gouv.fr /

remi.bouillon@ac-normandie.fr

02 32 24 86 16 / franck.petijon@eure.gouv.fr /

franck.petijon@ac-normandie.fr

- CDOS Eure :

02 32 23 05 00 / cdos27@wanadoo.fr

• **MANCHE**

- Service départemental jeunesse, engagement, sport (SDJES 50) :

02 50 71 50 46 / anne-marie.bauduin@ac-caen.fr

02 50 71 50 08 / jean-marc.julien@ac-caen.fr

- CDOS Manche :

02 33 57 67 97 / manche@franceolympique.com

• **ORNE**

- Service départemental jeunesse, engagement, sport (SDJES 61) :

06 46 28 62 35 / jordan.carreau@ac-normandie.fr

02 33 32 42 86 / celine.pottier@ac-normandie.fr

- CDOS Orne :

02 33 80 27 63 / cdos61@wanadoo.fr

• **SEINE-MARITIME**

- Service départemental jeunesse, engagement, sport (SDJES 76) :

06 37 22 71 18 / anne-sophie.delarue@ac-normandie.fr

06 73 37 96 57 / caroline.mendy@ac-normandie.fr

- CDOS Seine-Maritime :

02 35 73 28 88 / cdos76@wanadoo.fr

► **SI VOUS REPRÉSENTEZ UN COMITÉ RÉGIONAL OU UNE LIGUE :**

• **DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (DRAJES)**

- Fonds de solidarité :

02 32 18 15 45 / jules.thirel-dupuy@ac-normandie.fr

- Emploi / Apprentissage :

02 31 52 73 59 / florent.leboucher@ac-normandie.fr

- PST :

02 32 18 15 45 / jules.thirel-dupuy@ac-normandie.fr

- J'apprends à nager :

02 31 52 73 51 / olivier.morin@ac-normandie.fr

- **CROS Normandie :**

Caen : 02 31 84 91 28 / normandie@franceolympique.com

Rouen : 02 35 67 50 50

C) COMMISSIONS D'ATTRIBUTIONS

La commission d'attribution (F.F.TRI.)

Garantir une attribution équitable aux associations
et la transparence de la décision

Le Conseil d'Administration a validé la mise en place d'une commission d'attribution



- décisionnelle
- composée de 6 personnes minimum, licenciées ou non, nommées par le Président fédéral (y compris parmi les membres du CA fédéral, les Présidents de Ligue, les salariés fédéraux et régionaux, les membres de la Direction Technique Nationale), dont le Président du Comité d'Ethique.



Les commissions régionales d'attribution (Ligue)

Garantir une attribution équitable aux associations
et la transparence de la décision



- 3 personnes minimum
- composition décidée par la ligue
- fonctionnement décidé par la ligue
- obligation de se réunir avant la commission d'attribution fédérale
- possibilité de faire appel au CTL / agent de développement pour accompagner l'instruction des dossiers



La commission régionale est composée de trois personnes ainsi qu'Eva et Daniel ALLANO.
L'objectif de cette commission sera d'étudier tous les dossiers.

Questions diverses

- François MOSKWA → S'interroge sur le budget d'emploi d'un éducateur sportif dans un club.
- René MOUSSEL → Un éducateur sportif appartient au groupe 3 ou 4 ce qui correspond à un total de 35 à 40 000 € chargés.
- René MOUSSEL → Concernant le calendrier des épreuves, René a été contacté par certains organisateurs sur le maintien ou non des épreuves à venir. À savoir que toutes les épreuves sont annulées sauf les Grands Prix. Même Christophe Legrand, en charge de la commission sportive à la Fédération n'en sait pas plus. Ni pour le *Ch'Tri Man* qui est censé avoir lieu en juillet.
- Mathieu MARCHAIS → Suite à la demande de René qui signale que la ligue compte sur l'organisation d'un sélectif à Caen en septembre ; Mathieu est incapable de confirmer l'organisation d'un week-end *Caen Tri Festival* en 2021 car cela a été beaucoup de travail en 2020 pour peu de retombées.
- René MOUSSEL → Répond qu'en effet, l'année s'annonce compliquée également avec l'annulation des sélectifs D3 adultes.
- Philippe PRIGENT → Souhaite savoir s'il y a eu des précisions gouvernementales sur les jauges et les possibilités d'organisations de manifestations. René indique qu'ils parlent de huis clos alors que pour certaines épreuves c'est très compliqué car cela signifie la mise en place de milliers de barrières.

René conclut en rappelant que le projet d'achat de la ligue d'un camion pour amener le matériel aux organisateurs est toujours en cours. De plus, il souhaite avec Christophe BRETON visiter les clubs. Il prévoit d'envoyer un questionnaire pour avoir les dates d'entraînement de ces-derniers.

Fin de la réunion à 20h30.